

Le Bureau communautaire s'est réuni le 22/02/2024, sur convocation du Président envoyée le 15/02/2024.

Présents : F. CHARTREUX, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON.

Excusés : A. HARMAND, L. GUYOT, M. GUEGUEN, X. COLIN.

BU2024-07 – FINANCES (7.5.1) - DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LA CONDAMNATION DEFINITIVE DE LA GALERIE SOUS-FLUVIALE « KLEBER » A TOUL

Les eaux captées dans la nappe alluviale de la Moselle à TOUL destinées à l'alimentation en eau potable de l'agglomération toulouise transitent dans une galerie technique passant sous le canal à grand gabarit au niveau de la station d'épuration. Cette galerie contenait également à l'origine la conduite d'alimentation de l'usine de pneumatiques KLEBER, conduite rendue hors-service depuis la fermeture de l'usine.

La présente délibération porte sur plusieurs demandes de subventions destinées à financer des travaux visant à la neutralisation définitive de cet ouvrage dans les meilleurs délais et si possible dès cette année. Cette démarche est conduite en étroite collaboration avec VNF et la sous-préfecture de Toul.

L'objet de cette opération, portée par la collectivité, est de combler de béton la galerie technique de 90 m de long passant sous le canal à grand gabarit et d'y implanter avant sa neutralisation 2 conduites d'eau potable de secours qui viendront assurer ultérieurement le renouvellement de la conduite existante.

Le plan de financement de ces travaux se décline ainsi :

Financement	Montant HT	Taux
DSIL exceptionnelle	101 142 €	60 %
Autres financements publics (Agence de l'Eau, région, ...)	Non défini	Non défini
Maître d'ouvrage	67 428 €	40 %
TOTAL	168 570 €	100 %

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat pour les travaux de neutralisation de la galerie « KLEBER », au titre de la DSIL 2024, pour le projet tel que décrit ci-dessus,
- Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès d'autres financeurs potentiels (Agence de l'Eau, Département, Région Grand Est, ...) pour ce projet,
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.